

Angoulême, le 22/03/2023

Délégation départementale de la Charente
Pôle santé environnement
Service environnement extérieur
Affaire suivie par : Frédéric BOIROUX
Tél. : 05.45.97.46.19
ars-dd16-sante-environnement@ars.sante.fr

Direction départementale des territoires
SUHL / ADS
43 rue Dr Duroselle
16000 ANGOULEME

Réf. : DD16-D-23-03-00787

Objet : Demande d'avis sur le permis de construire d'une centrale solaire

Monsieur,

Par courrier du 31 janvier 2023 vous sollicitez de mes services un avis sur la création d'une centrale solaire photovoltaïque au sol et un poste de livraison sur la commune de Ligné 16250.

Le dossier est présenté par la société APEX Énergie pour l'implantation, lieu-dit « Les Fosses d'Enfournard » sur ladite commune, d'une centrale d'une puissance estimée annuelle de 2,33 MWc.

La centrale est située dans le périmètre de protection rapprochée du captage de Coulonge, en Charente-Maritime et dans le périmètre de protection éloignée du forage de Moulin Neuf dont les contraintes ne s'opposent pas au projet tel qu'il est présenté.

Néanmoins, l'exploitant devra veiller dans la mesure du possible à entretenir la végétation du site par des méthodes naturelles, de manière mécanique (tonte, débroussaillage) ou par le pâturage d'ovins. De même, s'agissant de l'entretien des panneaux solaires, il serait convenable de n'utiliser aucun produit chimique

Bien que la zone d'implantation du projet ne semble pas concernée par la présence d'ambrosie, plante invasive aux pollens très allergisants, il conviendra d'apporter une attention particulière afin d'éviter son installation lors du chantier par l'apport de terres non contaminées, la surveillance et les mesures de lutte telles que l'arrachage en cas de détection.

En conclusion, j'émet un avis favorable à l'implantation de ce projet sous réserve des dispositions mentionnées ci-dessus.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

**Pour le directeur général de l'agence régionale de santé,
Par délégation,
Le responsable du pôle bi-départemental santé environnement
Vienne et Charente**



Philippe VANSYNGEL